



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre avenir

Septembre 2020

Programme de Développement Rural

FEADER Aquitaine 2014-2020

– Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2019 –

Etat d'avancement du programme FEADER à destination des citoyens

Le Programme de Développement Rural FEADER Aquitaine 2014 / 2020

La Commission Européenne a approuvé le 7 août 2015 le Programme de Développement Rural Aquitaine (PDRA) pour la période 2014-2020.

Ce programme a été rédigé par la Région avec des orientations prises en concertation avec les acteurs sociaux professionnels pour répondre aux **priorités européennes** en prenant en compte les spécificités du territoire aquitain.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) contribue à la réalisation de la **stratégie "Europe 2020"** en promouvant un développement rural durable dans l'ensemble de l'Union, en complément des autres instruments de la **Politique Agricole Commune (PAC)**, de la politique de cohésion et de la politique commune de la pêche.

Il contribue au développement d'un secteur agricole de l'Union plus équilibré d'un point de vue territorial et environnemental, respectueux du climat, résilient face au changement climatique, compétitif et plus innovant. Il doit permettre le développement des territoires ruraux.

Dans le cadre général de la PAC, le Programme de Développement Rural Aquitaine concourt à la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ renforcer la **compétitivité** de l'agriculture ;
- ✓ renforcer la protection de l'**environnement** et garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- ✓ assurer un **développement territorial équilibré** des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

Depuis l'adoption du programme de développement rural en 2015, la Région Aquitaine a fusionné avec les Régions Limousin et Poitou-Charentes pour créer une nouvelle entité territoriale : la Région Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui Autorité de gestion des trois programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Cette nouvelle Autorité de gestion a pour ambition de créer des dispositifs d'aide communs aux trois territoires des anciennes régions afin d'éviter toute discrimination entre les bénéficiaires des anciens territoires et dans le but de promouvoir une politique régionale en faveur des acteurs du développement rural. Dans ce cadre, plusieurs modifications sont intervenues dès 2017 consistant à fermer un certain nombre de dispositifs au sein du PDR et à harmoniser des dispositifs entre les trois programmes avec le double objectif de :

1/ Répondre au mieux aux besoins de ce vaste territoire tout en respectant les dynamiques et les caractéristiques des anciens territoires mises en exergue dans les diagnostics élaborés en début de programmation ;

2/ Concentrer l'intervention de l'Union européenne sur des dispositifs de masse afin de réduire les coûts administratifs liés à la mise en œuvre du FEADER.

L'avancement du Programme de Développement Rural

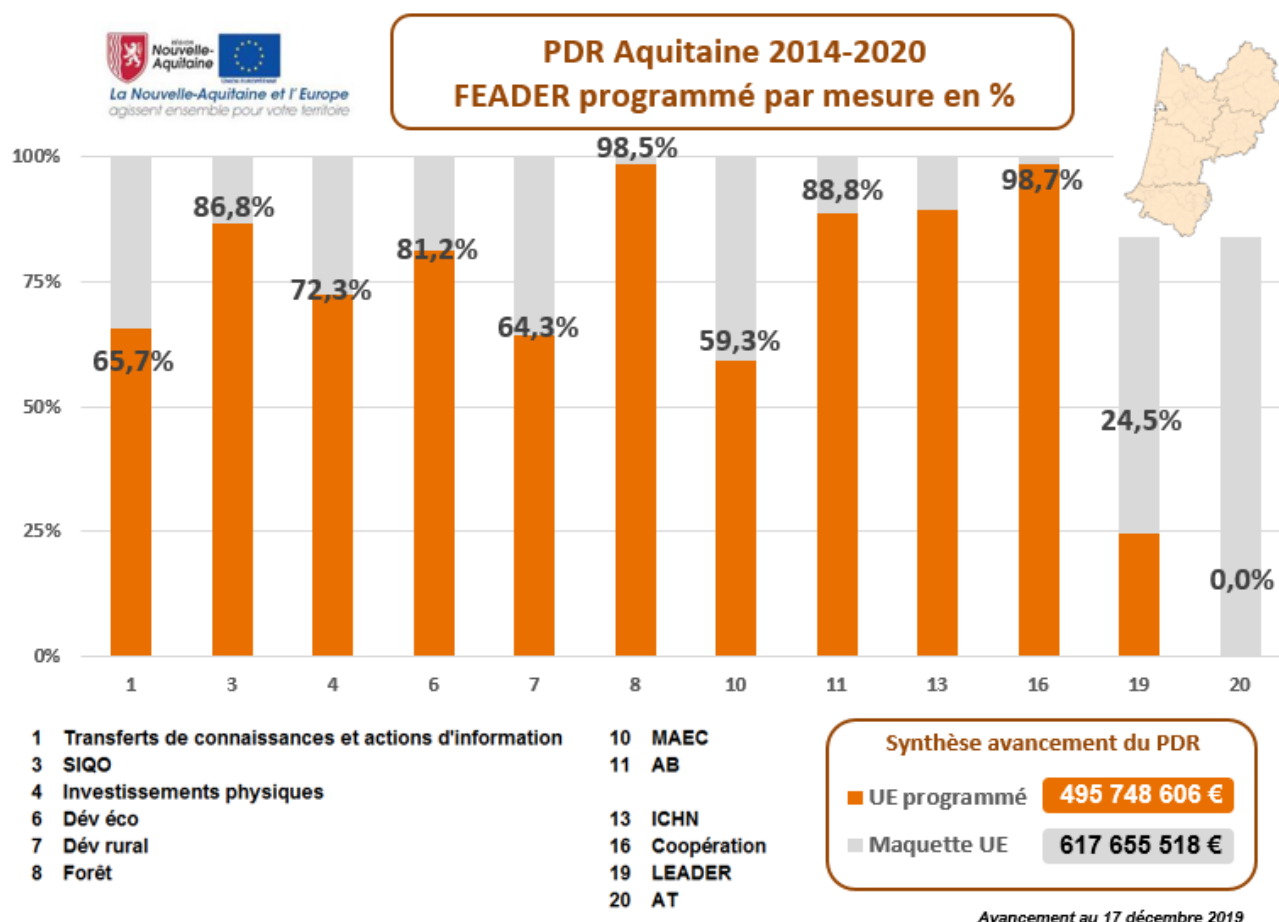
Aquitaine FEADER au 31/12/2019

Pour mémoire, les dispositifs de soutien aux zones rurales se déclinent autour des six priorités européennes :

- ☆ Priorité 1 : Renforcer le transfert de connaissances et l'innovation
- ☆ Priorité 2 : Améliorer la compétitivité du secteur agricole et promouvoir la gestion durable des forêts
- ☆ Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles et la gestion des risques
- ☆ Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes
- ☆ Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et faciliter la transition vers une économie sobre en carbone
- ☆ Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Ces six priorités sont mises en œuvre via 12 mesures déclinées en dispositifs qui ont accompagnés près de 67 000 opérations engagées depuis 2014.

Au 31/12/2019, 495 748 Millions (€) de crédits FEADER ont été programmés, ce qui représente 80 % de la maquette. 357 Millions (€) de FEADER ont d'ores et déjà été payés aux bénéficiaires.



Glossaire du schéma d'avancement de la programmation :

SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (Promotion de la qualité des produits)
MAEC : Mesures Agro-environnementales et Climatiques
AB : Agriculture Biologique
ICHN : Indemnité Compensatoire au Handicap Naturel
LEADER : Programmes portés par des Groupements d'Action Locale
AT : Assistance Technique (dépenses liées au fonctionnement des programmes)

Zoom sur ALTER'NA, un fonds d'investissement inédit pour favoriser l'accès au financement des agriculteurs et accompagner la transition agricole :

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en novembre 2018 un nouvel instrument financier pour favoriser l'accès au crédit du secteur agricole : le fonds Alter'na. C'est un outil supplémentaire au service de la transition écologique. Il permettra au monde agricole d'investir dans des projets structurants tels que la création d'éco-serres en fruits et légumes, le développement des circuits courts et la création de valeur ajoutée au travers d'ateliers de transformation et de commercialisation à la ferme, la transformation des produits issus de l'agriculture biologique, etc. L'objectif est d'attribuer en 3 ou 4 ans 3000 prêts Alter'na pour un portefeuille de prêts de 190 à 230 millions d'euros.

La Région intervient à l'échelle Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 30 millions d'euros dans ce fonds, dont 15 M€ de Feader (10 M€ sur le PDR Aquitaine, 3M€ sur le PDR Limousin et 2 M€ sur le PDR Poitou-Charentes).

Zoom sur LEADER, la Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale pour soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement :

Les territoires souhaitant développer une stratégie LEADER ont été sélectionnés par la Région, et se voient allouer une enveloppe FEADER destinée à animer le territoire et à soutenir des projets innovants portés par des acteurs publics ou privés.

Le dispositif LEADER a permis de financer une création de domicile regroupé intergénérationnel. L'objectif est d'offrir aux personnes âgées encore autonomes une alternative entre le maintien à domicile, souvent peu adapté, et le placement en établissement spécialisé.

Ce nouvel équipement permet de développer un « parcours résidentiel » de la personne âgée en offrant des logements de proximité dans un cadre de vie sécurisant où les personnes peuvent vivre sur leur commune d'origine et se sentir chez elles avant la nécessité d'un placement en EHPAD. Il s'inscrit dans un maillage de domiciles regroupés avec les projets de Classun et Saint-Agnet qui ont également émergés suite à l'étude réalisée par la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour.

Le domicile regroupé sera composé de 3 logements de type T2 d'une surface de 55 m² et d'un logement de type T3 en duplex de 65 m² qui aura vocation à accueillir une famille avec un rôle sécurisant (disponible pour intervenir auprès des personnes âgées en cas de besoin).

Une cour collective avec carrés potagers surélevés ainsi qu'un verger sont également prévus afin de favoriser le lien social et les échanges. Enfin, un passage sécurisé sera créé pour permettre l'accès au centre-bourg en toute sécurité et des places de parking sont prévues à proximité des logements (4 places dont 3 en PMR). Le FEADER a soutenu ce projet à hauteur de 50 000€.



Avant les travaux



Après les travaux

Stratégie de communication mutualisée :

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens des 3 territoires (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) a été privilégiée. Elle doit assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement.

Pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine communique via son site dédié aux fonds européens :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Elle anime également le compte Facebook Europeennouvelleaquitaine et Twitter UEenNvelleAqui

Afin de faciliter l'accès à l'information, les appels à projets liés aux dispositifs financés par le FEADER sont mis en ligne et archivés sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>.